



# Règlement particulier

## Championnat Départemental Séniors Jeunes et Vétérans (CDSJV) de Simple à Montélimar les 14 et 15 janvier 2023

1. Le Championnat Départemental de simple seniors, jeunes et vétérans, qui aura lieu à Montélimar, se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. La compétition est déclarée sur poona sous le numéro de dossier : **2202717** et sera autorisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes et la FFBaD.
2. Le Juge arbitre principal sera LOPEZ Rachel (Tél : 06 48 43 84 57) et le juge arbitre adjoint sera VIOLANT Eric (Tél : 06 16 76 29 56). Le GEO de la compétition sera LE COQ Isabelle, numéro de téléphone : 06 01 91 04 62. Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition est Badnet.
3. Le tournoi est ouvert aux poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans, licenciés au Comité 26/07 ou dans l'un de ses clubs de niveau NC à N1.
4. Tous les joueurs mineurs doivent être accompagnés par un adulte qui sera présent durant toute la durée du tournoi. Une autorisation parentale d'accompagnement doit être remplie et transmise à l'organisateur le jour de la compétition si ce ne sont pas les parents qui accompagnent leur enfant mineur sur la compétition.
5. La date limite des inscriptions est fixée au **04 janvier 2023**.
6. Les vétérans qui le souhaitent pourront s'inscrire en senior ou vétéran. Aucun surclassement ne sera autorisé excepté dans les catégories jeunes.
7. Toute participation au CDSJV de simple implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
8. Les inscriptions se feront uniquement via badnet. Une inscription sera prise en compte qu'après le règlement des frais d'inscription.

9. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort **soit le 07 janvier 2023**. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au **CPH du 05 janvier 2023**.
10. La compétition se déroulera en phases de poules avec deux sortants, suivi d'un tableau en élimination directe. Le Samedi se joueront les tableaux de simple en poussins, benjamins, cadets, minimes, juniors et vétérans. Le Dimanche se joueront les tableaux de simples séniors. En fonction du nombre d'inscrits par catégorie, le GEO pourra organiser les tableaux en plusieurs séries, composées de plusieurs poules ou en poule unique.
11. Dans les catégories comportant plusieurs séries, seuls les vainqueurs des séries 1 se verront décerner le titre de champion départemental. Un joueur souhaitant décrocher le titre de champion départemental, mais n'ayant pas les points nécessaires pour être en série 1 pourra faire la demande d'être reclassé dans cette série lors de son inscription. Pour que cette demande soit valable il faut qu'au cours de sa carrière le joueur ait obtenu au minimum le classement R6 (classement régional).
12. Le prix de l'inscription est de 11€ pour les jeunes (poussins à juniors) et de 17€ pour les séniors et vétérans. Les droits d'inscriptions, passé la date du tirage au sort, sont remboursés uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...).
13. Le nombre de joueurs est limité aux 170 premières inscriptions, avec un maximum de 95 joueurs le samedi sur les tableaux jeunes et vétérans et 75 joueurs le dimanche sur le tableau séniors. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée en tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète. L'organisation se réserve la possibilité d'intégrer plus de joueurs dans les tableaux si l'échéancier le permet.
14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum une heure en avance.
15. Le comité en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du championnat.
16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)
17. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de

retour à 40 secondes à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1min 40 secondes entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre de la salle.

18. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers. Un espace dédié près des terrains sera réservé à ces derniers si la disposition de la salle le permet. Concernant les jeunes, les conseillers ne pourront coacher les joueurs que à la pause à 11 et en fin de set.
19. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du CDSJV.
20. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage en 2 sets gagnants de 21 points avec un écart de 2 points. Si l'écart de 2 points n'est pas atteint à 21 points, le match continue et le premier à creuser l'écart de 2 points remporte le match. Le cas échéant, le premier à atteindre 30 points remporte le match.
21. Dans la mesure du possible, les matchs chez les catégories jeunes seront scorés selon le principe suivant :
  - le gagnant d'un match de poule score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
  - le perdant d'un match du tableau final score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre.
22. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **PERFLY FSC 960.**
23. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.
24. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de «5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Les joueurs sont autorisés à porter un maillot neutre ou un maillot de leur club lors de cette compétition.

27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
28. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Le test des volants devra être fait dès l'arrivée sur le terrain.
29. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Sur demande du JA, il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
30. Le Comité Drôme Ardèche de badminton décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
31. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
32. Une première convocation sera envoyée le lundi 09 janvier 2023 et une seconde avec les changements éventuels (forfaits) le jeudi 12 janvier 2023.
33. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date du tirage au sort sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat (médical, travail, ...).
34. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 07 janvier 2023, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton  
37 Route du Vercors  
38500 St Cassien  
Ou par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

35. En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
36. Le Comité Drôme Ardèche de badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Le comité d'organisation